

# PORTS DE LILLE

## PORT D'ARQUES

### Tarifs applicables au 1 janvier 2022

#### Tarifs des redevances domaniales en € HT / m<sup>2</sup> / an

Port d'Arques 2,70 €

#### Coefficient de pondération sur loyer

terrain "accès non direct voie d'eau" 0,8  
terrain à conforter 0,8  
terrain viabilisé 1,2  
terrain "accès direct voie d'eau" et surface < 10000 m<sup>2</sup> 1,2

#### Ristourne voie d'eau

Engagement minimum de tonnage voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction, autres : 2,5 t / m<sup>2</sup> / an

b) produits manufacturés hors ( a ) : 1,5 t / m<sup>2</sup> / an

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (T0)	$R = \frac{TR \times 100}{T0}$	101 ≤ R < 110 %	ristourne de 4%
		110 ≤ R < 120 %	" " 8%
		120 ≤ R < 130 %	" " 12%
		130 ≤ R < 140 %	" " 16%
		140 ≤ R	" " 20%

#### Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

##### conventions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m<sup>2</sup> / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,26 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m<sup>2</sup> / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,43 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

##### conventions signées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m<sup>2</sup> / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,27 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m<sup>2</sup> / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,44 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

#### Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes : de 0,25 € à 0,30 € HT / tonne

50 001 à 100 000 tonnes : de 0,19 à 0,22 € HT / tonne

au-delà de 100 000 tonnes : de 0,15 € à 0,17 € HT / tonne

pour les utilisateurs n'ayant pas de convention terrain

décompte des tonnages par client et par année civile

#### Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t 38,29 € HT / unité

Colis de 11 à 40 t 87,59 € HT / unité

Colis de 41 à 80 t 124,57 € HT / unité

Colis de 81 à 180 t 174,79 € HT / unité

Colis de plus de 180 t 218,79 € HT / unité

Redevance proportionnelle 1,95 € HT / tonne

Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente

Manutention effectuée par l'usager avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures

#### Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1 janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2<sup>ème</sup> trimestre (base 100 au 4<sup>ème</sup> trimestre 1953)

Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1 janvier de l'année N

#### Contrainte spécifique d'utilisation

+/- 15 %

Membre de



Activités logistiques contractives  
Manutention, stockage de conteneurs,  
caisses mobiles et colis lourds.

#### Ports de Lille

Place Leroux de Fauquemont | CS 91394 | 59014 LILLE CEDEX | T. +33 (0)3 20 22 73 80

Siège : CCI de région Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79  
SIREN : 130 022 718 - NAF : 9411 Z

un équipement

